



**CONSEIL D'ADMINISTRATION - CCAS DE LIVRY**  
**Compte-rendu - Séance du MARDI 3 FEVRIER 2026**

L'an deux-mil-vingt-six, le trois du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil d'administration, dûment convoqué le vingt-six janvier deux-mil-vingt-six, s'est réuni, à la Mairie sous la présidence d'Adrien AUFÈVRE, Maire.

Membres présents :

- BOUCHARD Gilles, 1<sup>er</sup> adjoint
- BOULET Sylvie, 2<sup>ème</sup> adjoint
- CHAFFAUD Claudine conseillère municipale
- CARTERON Pierre, conseiller nommé
- CHAFFAUD Didier, conseiller nommé

Absents excusés :

- PARÉ Anne-Lise, conseillère municipale

Absents :

- GAGET Cyril, conseiller municipal
- PIFFAULT David, conseiller municipal

Secrétaire de séance: Claudine CHAFFAUD

Ouverture de séance : 19h05

***2026-02-01 – Approbation du Compte financier unique exercice 2025 – Budget CCAS***

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du CCAS de la commune de LIVRY,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;



Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter le compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** qu'il convient d'élire un président de séance pour le vote du compte financier unique,

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

COMMUNE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>DEPENSES</b>	- €	7 414.29 €
<b>RECETTES</b>	- €	13 500 €
Résultat de L'exercice	- €	Excédent : 6 085.71€

**Le conseil municipal,**

**ÉLIT** M Gilles Bouchard, président de séance,

et après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix POUR,  
Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 du CCAS de la commune de Livry annexé à la présente délibération,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025**

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de Adrien AUFEVRE, Président.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 12 262.19 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	6
VOTES : Contre 0 Pour	6

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 085.71 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	6 176.48 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	12 262.19 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0.00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 12 262.19 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	12 262.19 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

Fin de la séance 19h30